

Ouverture de la séance à  
**18h30**

**Conseillers présents :**

M Christine AUJOULAT  
Martine AMESLANT  
Philippe ANDRÉ  
Jean-Pierre BRAUD  
Sébastien BROUSSARD  
Yannick FABRE  
Mireille GARDES SAINT  
PAUL  
Robert HEUZÉ  
Nicolas LOUBIER  
Liliane REBOUL  
Claude SOLIGNAC

**Excusés :**

Patrick FRAISSE représenté  
par Nicolas LOUBIER  
Christophe PIGNOL  
représenté par Claude  
SOLIGNAC  
Philippe LASSEYTE  
représenté par Mireille  
GARDES SAINT PAUL

**Absents :**

Axel BONHOMME  
Anne-Marie DUMAS  
Sonia CHATEAUNEUF  
Kevin RANC

**Secrétaire de séance :**

Mireille GARDES SAINT  
PAUL

**Fin de séance :**

20H30

# Compte rendu du conseil municipal -2 du 26 Août 2021

## Table des matières

### Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 02 Juin 2021

Désignation d'un secrétaire de séance

<b>1</b>	<b>Ordre du jour</b> .....	<b>1</b>
	1- Création de poste suite avancement de grade	
	2- Décision modificative N° 2- investissement/fonctionnement - Budget Commune	
	3- Décision modificative N°1- fonctionnement - Budget Eau et Assainissement	
	4- Attributions complémentaires subventions aux associations	
	5- Régularisation cession parcelle B 224- Chambon le Château	
	6- Demande subvention auprès du Département rénovation ancien Modern'Hôtel	
	7- Convention financière Département/commune pour aménagement RD 59 dans village Chambon le Château	

## 1 Ordre du jour

### 1-1Création de poste suite avancement de grade :

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ayant informé Monsieur le Maire de la commune de Bel-Air-Val-d'Ance des possibilités d'avancement de grade de l'année 2021, suite à son avis favorable et à celui de la Commission Administrative Paritaire en date du 01 avril 2021, Monsieur le maire présente le tableau des effectifs ci-après :

FILIERE TECHNIQUE	Ancien Grade	Nouveau grade	Date promotion
Temps non complet – 28h hebdomadaire- ATSEM	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de Maîtrise	01/10/2021

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Acceptent la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;**

## 1-2 Décision modificative- investissement/fonctionnement - Budget Commune

Afin de régulariser les comptes, M. Le Maire propose au conseil la décision modificative suivante :

Sens	Opé	Chapitre	Art	Nature	Montant
<b>Dépenses</b>					
<b>Investissement</b>					
	225	204	2041582	Installations	1 000.00
	218	21	2151	Emplois voirie	- 11 450.00
	235	21	2151	Voirie 2021	11 450.00
<b>Fonctionnement</b>					
		042	6811	Amortissements	1 000.00
		014	739223	Fond de Péréquation des ressources Communales et intercommunales	510.00
<b>Recettes</b>					
<b>Investissement</b>					
	OPFI	040	28041582	Installations	1 000.00
<b>Fonctionnement</b>					
		73	73223	Fond de Péréquation des ressources Communales et intercommunales	1 510.00
				<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés Adoptent la décision modificative présentée.

\*\*\*\*\*

## 1-3 Décision modificative N°1- fonctionnement - Budget Eau et Assainissement :

Sens	Chapitre	Art	Nature	Montant
<b>Dépenses</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
	011	6288	Autres dépenses	- 79.00
	014	701249	Reversement redevance Agence de l'Eau	79.00
			<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés Adoptent la décision modificative présentée.

\*\*\*\*\*

## 1-4 Attributions complémentaires subventions aux associations :

M. le Maire rappelle au Conseil que les subventions de fonctionnement 2021 aux associations ont été votées le 02 Juin dernier, il propose aux membres du conseil municipal d'aider 2 associations supplémentaires.

	Proposition 2021
Les parfaits pêcheurs de Grandrieu	<b>200.00</b>
Judo Margeride	<b>200.00</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**1-5 Régularisation cession parcelle B 224- Chambon le Château :**

Par délibérations des 23 septembre et 18 décembre 2020, le conseil municipal avait donné un avis favorable à la mise en vente de 9m<sup>2</sup> de voirie, au prix de 15.00€/m<sup>2</sup> à Mme Solange Moulin afin de régulariser sa propriété sur la parcelle B 224 située sur la place du village de Chambon le Château.

Suite au décès de Mme Solange Moulin, le 07 juin 2021, M. le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour signer tous actes et documents relatifs à cette vente au profit de M. Jean Moulin, fils et héritier des biens de Mme Solange Moulin.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés , autorise M. Le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la vente.**

\*\*\*\*\*

**1-6 Demande subvention auprès du Département opération rénovation ancien Modern'Hôtel :**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal sollicitait l'Etat et la Région pour des aides à la réalisation de l'opération « acquisition et rénovation du Modern'hôtel ».

A ce jour, seule la Région a répondu favorablement par une attribution d'un montant de 31 313.00€ sur les 69 886.00€ demandés. Il précise que la Région ne subventionne pas sur l'acquisition mais seulement sur les travaux.

Suite à la réception du courrier de la Région, M. le Maire a sollicité Mme La Présidente du Département pour une aide complémentaire.

Celle-ci a fait savoir qu'elle proposerait un montant à hauteur de 38 338.00€ à la prochaine commission permanente.

L'aide de l'Etat (DSIL) est toujours en attente de réception.

Afin de compléter le dossier du Département, M. le Maire sollicite le conseil municipal pour le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de l'immeuble :	124 200.00€	DSIL (50%)	116 477.00€
<b>Travaux de réhabilitation :</b>			
Changement des menuiseries du rez de chaussée et agrandissement des ouvertures:	41 916.00€	Région Occitanie (13.45%)	31 313.00€
Cuisine (mise aux normes) :	24 000.00€	Département de la Lozère (16.55%)	38 338.00€
Terrasse :	11 258.00€		
Electricité (mise aux normes):	9 712.00€		
Chauffage :	8 090.00€		
Sol de la salle restaurant :	6 878.00€		
Remise en peinture des menuiseries du 1 <sup>er</sup> étage :	6 900.00€		
		Fonds libres	46 826.00
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>232 954.00HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>232 954.00€HT</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Décide de se montrer favorable au plan de financement présenté**

**De solliciter le Département pour le financement de l'opération**

\*\*\*\*\*

**1-7 Convention financière Département/commune pour aménagement RD 59 dans village Chambon le Château :**

Dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée avec le Département de la Lozère pour l'aménagement de la RD 59, à Chambon le Château, il y a lieu de préciser le montant de la participation financière du Département, après le résultat de l'appel d'offre.

Au vu du décompte établi par le Maître d'œuvre, le montant de la participation financière du Département s'élève à 364 716,45 €.HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal : **à l'unanimité des membres présents et représentés**

- Adopte le décompte de la participation financière du département pour un montant de 364 716.45€ pour l'aménagement de la RD 59,
- Sollicite l'aide financière définitive du Département d'un montant de 364 716.45€ pour l'aménagement de la RD 59,
- Charge M. le Maire de faire le nécessaire pour s'assurer du versement de la participation du Département et l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

---

## 1 Questions diverses :

### - Compte rendu commission machinisme :

La commission machinisme, composée de Messieurs Yannick FABRE, Jean-Pierre BRAUD, Christophe PIGNOL et Sébastien BROUSSARD s'est réunie le 28 juin 2021 dans les locaux du centre technique, route de Grandrieu à Chambon le Château afin d'examiner le projet de réparation ou de remplacement du Lamborghini.

La commission n'ayant pas émis d'avis défavorable au remplacement du tracteur Lamborghini par le tracteur Massey Ferguson actuellement prêté par le concessionnaire dans l'attente de la livraison du tracteur neuf, M. le Maire avait considéré que cette opération était validée.

Mme Mireille Gardès, M. Nicolas Loubier, M. Philippe Andrè et M. Yannick Fabre souhaitent remettre cette décision après la mise en concurrence de 2 autres professionnels du secteur et soumettre cette acquisition au conseil municipal dans les 15 jours.

### - Ancien Presbytère Chams – projet création atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales et miel :

Rappel : Mme Valérie CHAUSSE, locataire du presbytère de Chams souhaite utiliser la dépendance située derrière l'habitation pour y installer son atelier dès le printemps 2022.

Ces locaux nécessitent une rénovation complète. Des devis ont été demandés aux artisans locaux, le montant des travaux est estimé à environ 45 000€.

Des contacts ont été pris avec GAL Terres de vie et la Chambre d'agriculture pour une aide au financement de l'opération, les réponses sont en attente.

Mme Gardès doit rappeler la référente de la chambre d'agriculture pour ce dossier et rencontrer Mme Chausse avec M. Yannick FABRE.

### - Agence postale Communale :

Mme Gardès demande où en est l'avancement du projet :

M. le Maire répond que le projet est programmé pour l'automne, qu'il attend :

- le retro planning de la poste,
- la disponibilité des artisans pour faire les travaux du local de la future APC,
- que le locataire actuel puisse déménager dans un autre logement communal qui doit se libérer prochainement.

Une embauche sera réalisée dès que la date d'ouverture de l'Agence Postale Communale sera connue.

### - Subventions aux associations de chasse de la commune :

Comme convenu lors du conseil municipal du 02 juin dernier, un courrier a été envoyé aux 2 associations de chasse (ACCA et société de chasse) de la commune de Bel-Air-Val-d'Ance dans l'objectif qu'elles harmonisent leurs pratiques autant que possible et qu'elles soient ouvertes aux résidents de la commune nouvelle dans les mêmes conditions.

A ce jour, M. le Maire n'a reçu aucune réponse des deux présidents concernés, à savoir, M. Robert LAROCHE pour l'association Saint Hubert et M. Jean BROUSSARD pour l'ACCA.

**-Fréquentation de l'école « Guy Martin » par les enfants de la commune de Bel-Air-Val-d'Ance :**

M. Yannick FABRE soulève le problème du ramassage scolaire vers Saugues ( Région Auvergne Rhône Alpes)

M. le Maire rappelle que le ramassage scolaire est organisé et financé par la Région Occitanie vers l'école du territoire de la commune.

Quant au ramassage scolaire vers Saugues organisé par la Région voisine, il lui paraît normal qu'il soit réservé aux enfants des collèges.

Mme Gardès précise que les enfants habitant sur les villages d'Ancette, Maschambaud, La Vialatte et Chams continuent d'aller à l'école à Grandrieu et que leurs parents souhaitent garder la boucle de ramassage scolaire.

M. le Maire reprecise que seule la Région a la compétence et est décisionnaire en la matière.

Mme Gardès souhaite que les parents conservent le choix de l'école de leurs enfants et du ramassage et elle demande un vote du conseil municipal sur la question.

**- Employés communaux- Agents techniques :**

Mme Gardès fait part d'une réflexion au sujet du débroussaillage pratiqué sur la voirie communale par les agents municipaux pendant la période estivale.

Elle considère que la pratique du débroussaillage à cette époque de l'année est néfaste et fortement déconseillée en raison de la nidification des oiseaux.

Pour elle, il serait plus opportun que les salariés titulaires prennent une période de congés plus longue suite à l'embauche d'un saisonnier.